

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'HARMONISATION AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE RETENUE (Jeudi 06 décembre 2018)

I- DATE ET LIEU

Le jeudi 06 décembre 2018 s'est tenue une réunion d'harmonisation entre NDH et les organisations de la société civile dans les locaux de NDH-Cameroun dans le cadre de l'implémentation du programme PAAJP.

II- TYPES D'ACTIVITES

Cette rencontre avait pour but de s'harmoniser et d'apporter un appui au développement institutionnel à long terme. Il s'agissait d'un atelier constitué de deux exposés, d'une séance de travail en groupe sur des questions ciblées, d'un échange débat et enfin de l'adoption et de la signature d'un code de bonne conduite.

III- RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ

Cette réunion d'harmonisation a connu la participation de quatorze (14) OSC (IDF, SESOQUAR, AJEVULH, FIDEPE, SEDA, ADD, AWT, GAPPH, Humanity first, TC, HSR, APDEL, Human is right, ADD), deux consultants, Nadiane TSAGUE et Hervé Nzouabet, le point focal du programme, Arsène Tsafack, deux journalistes, la stagiaire en charge de la communication à NDH, un modérateur en la personne du Dr. Hilaire KAMGA et la directrice technique de NDH Mme Cyrille BECHON.

C'est autour de 9 heures passées de quelques minutes que le modérateur va présenter le programme de la rencontre. Ensuite, la parole est donnée à la Directrice qui félicite tout d'abord les différentes organisations retenues et prononce par la suite son propos introductif, puis suivront les présentations. Ce point nous permet d'observer que toutes les organisations présentes sont belles et bien défensesuses des droits de l'homme quelles qu'elles soient. Toute de suite après, des bouts de papier leur sont remis afin de formuler chacune en une phrase ses attentes lors de la rencontre et dans une large mesure lors de l'implémentation du programme. Arrivée à l'heure de la pause-café, les convives vont se rafraîchir un peu avant de revenir à 10H45, heure pendant laquelle la directrice rappelle aux organisations qui n'ont pas encore complété leur dossiers de bien vouloir le faire au courant de la journée.

Hilaire Kamga reprendra la parole pour rappeler qu'il s'agit d'un atelier qui permet l'appropriation et la compréhension d'un programme mais aussi l'harmonisation entre des acteurs qui interviendront ensemble dans ledit programme. Par la suite, le programme suivra son cours avec l'exposé de Nadiane TSAGUE sur les OSC et développement institutionnel qui axe son propos sur les bases de compréhension du sujet. Après ceci, le facilitateur ayant fait une parenthèse sur le cas de bébé Anny pour appel à soutien, il va remettre la parole à la directrice qui à son tour, va lire les attentes recueillies pour les comprendre et voir ensemble leur faisabilité. Cette dernière va par la suite engager son propos sur les perspectives du développement institutionnel pour une meilleure implication dans l'assistance

judiciaire et le modèle du PAAJP de l'assistance judiciaire par les OSC, relai fiable. Cet exposé ressortira le pourquoi du développement institutionnel, le comment ? avec qui ? et jusqu'où, sera fait l'accompagnement qui a précisé madame BECHON sera sur six (6) mois. Après cet exposé, on va passer aux travaux de groupe lors desquels chacun devra répondre à deux questions énoncées par le docteur à savoir que faire pour être perçue comme une OSC fiable et crédible auprès des communautés, du gouvernement, des bailleurs de fonds, des médias ? et en deuxième lieu, que faire pour pérenniser cette crédibilité ? Il est 13h35 quand ils reviennent pour la restitution et le débat. Après ce point, les mémorandums d'ententes ont été distribués pour signature. Au même moment, AWT va prendre la parole pour présenter la campagne de sensibilisation qu'elle mène et qui vise à lutter contre les violences faites aux femmes ce qui va d'ailleurs susciter des témoignages de cas de violence. De là, va surgir une proposition qui est d'établir une déclaration séance tenante pour dénoncer ces violations ; Quatre (4) personnes seront ainsi désignées pour rédiger ladite déclaration .IDF a son tour distribuera des macarons qui portent un message de sensibilisation allant dans le même sens. C'est après ce riche moment qu'interviendra la pause déjeuner, précédée de la photo de famille. La cérémonie protocolaire de signature officielle des mémorandums et la lecture de la déclaration viendront clôturer l'atelier. Il était 15H31 quand la directrice remerciait les participants de leur présence et leur souhaitait un bon retour.

IV- LES LEÇONS APPRISES

Grace aux travaux de groupes, les OSC ont été outillées quant à l'acquisition d'une bonne crédibilité et sa pérennisation. Ainsi, A la première question, les groupes ont répondu que les OSC devront fournir régulièrement des rapports, tenir compte des engagements pris auprès des communautés et valoriser leur expertise, se faire légalisées, avoir un siège fixe, impliquer le gouvernement dans les activités, justifier les financements reçus, asseoir une stratégie en communication avec les médias tout en leur donnant toujours la bonne information. Pour ce qui est de la deuxième question, il faut maintenir les acquis, procéder aux échanges d'expériences, avoir des évaluations participatives. Par ailleurs, grâce à l'établissement d'une déclaration pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles, les participants ont compris la nécessité d'unir les forces et de dénoncer quand il s'agit de défendre les droits humains.

V- LES PERSPECTIVES D'ACTIONS

- La déclaration établie séance tenante devra être remise à chaque OSC qui pourra par la suite la
- publier Le début effectif de l'appui aux OSC débutera au mois de janvier. A cet effet les consultants seront envoyés auprès de ces OSC pour commencer le travail qui les incombe.
- Chaque participant recevra les photos prises lors de l'activité pour ses archives